



Assurance invalidité

Choisir le bon produit d'assurance de remplacement du revenu

Les produits clés d'assurance invalidité de Manuvie — la Série Procadres et la Série Franprise — vous procurent une couverture souple et de qualité qui protège votre bien le plus précieux... votre revenu. Lequel vous convient le mieux? Tout dépend de vos priorités.

Jean Gagnon et Simon Leblanc ont tous deux 40 ans, ils sont consultants en informatique et gagnent 85 000 \$ par année. Jean opte pour la Série Procadres parce que la couverture complète qu'elle procure lui plaît. Il en apprécie particulièrement les éléments suivants :

Possibilité de choisir entre la couverture en cas d'invalidité résiduelle et la couverture en cas d'invalidité partielle au moment de la demande de règlement

Jean se rend compte qu'il lui sera impossible de savoir quelle option lui assurera les prestations les plus élevées tant qu'il ne sera pas invalide. Avec la Série Procadres, il peut remettre ce choix à plus tard.

Rente d'invalidité catastrophique

Jean apprécie le fait que des prestations additionnelles sont versées dans les cas graves, pour payer les soins nécessaires.

Rente de rétablissement

Jean sait que, quand il sera complètement rétabli et aura repris le travail à temps plein, il subira quand même une perte de revenu, car certains clients se seront tournés vers d'autres fournisseurs pendant son absence. Il lui faudra du temps pour refaire sa clientèle, et pendant cette période la Série Procadres continuera de lui procurer des prestations.

Quant à Simon, il opte pour la Série Franprise. Même s'il trouve intéressants les avantages complémentaires qu'offre la Série Procadres, il apprécie encore davantage les primes abordables de la Série Franprise!

La seule garantie facultative à laquelle Simon tient est l'Avenant de redressement en fonction du coût de la vie de 5 %, car il sait que s'il devient totalement invalide, sa rente augmentera au rythme de l'inflation. En choisissant la Série Franprise, Simon versera des primes inférieures d'environ 25 % à celles de la Série Procadres.

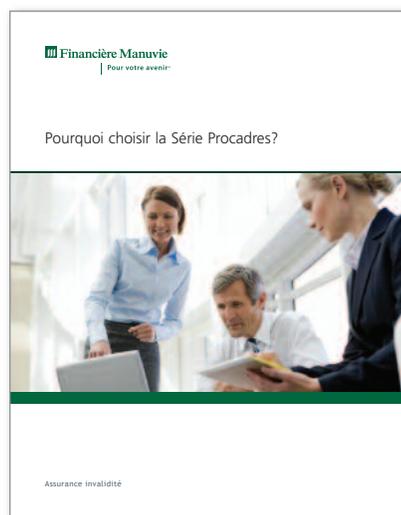


Bref...

Si vous voulez une assurance invalidité dans laquelle est intégrée une gamme complète de composantes et de prestations et êtes disposé à payer des primes un peu plus élevées que celles de la Série Franprise, la Série Procadres vous conviendra.

Si vous vous préoccupez davantage du coût de la protection, la Série Franprise est tout indiquée pour vous. Bien qu'elle comporte moins de composantes et de prestations que la Série Procadres, vous pouvez vous procurer celles-ci de manière facultative, ce qui vous permet de moduler le montant de la prime.

Pour obtenir des précisions sur les nombreuses composantes de la Série Procadres ou de la Série Franprise, procurez-vous dès aujourd'hui les brochures suivantes auprès de votre conseiller.



Série Procadres et Série Franprise sont des produits et des marques déposées de la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Ce document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de la Financière Manuvie. Les noms Manuvie et Financière Manuvie, le logo qui les accompagne et le titre d'appel « Pour votre avenir » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

06/2011

03494

 **Financière Manuvie**

solide fiable sûre avant-gardiste

Pour votre avenir^{MC}